

**Délégation d'attributions à M. le Député Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 28 mai dernier en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 30 avril 2002 :

- ↳ Convention passée avec Monsieur VAN TOL, ingénieur conseil, pour une mission d'intervention technique portant sur la mise en place d'une collecte sélective sur le territoire de la Ville de Dieppe - - Montant : 10 213,84 €TTC.
- ↳ Instabilité des falaises - Promontoire de Bonsecours - Travaux de consolidation des gobes - Marché de maîtrise d'œuvre - Titulaire du marché : Groupement SEMOFI/SOLEN - Montant du marché : 10 046 €TTC.
- ↳ Régie de recettes du Petit Théâtre - Droits d'entrées - Montant de l'encaisse : 700 €
- ↳ Usine d'incinération des ordures ménagères - Retard de chantier - Risque de détérioration des équipements installés à l'intérieur du bâtiment du fait de leur exposition aux intempéries - Prise en charge par la Ville de Dieppe des frais d'huissier de justice.
- ↳ Protection des agents dans l'exercice de leurs fonctions - Prise en charge par la Ville des frais et honoraires d'avocat.
- ↳ Cimetière de Janval - Rachats de cases columbarium à Messieurs RAULIN Daniel et LEROUX Jacques - Montants : 53,91 €
- ↳ Occupation du domaine public communal de la station balnéaire - Mini golf - Avenant n°3 à la convention du 18 mai 1998 - Prolongation de la validité jusqu'au 31 décembre 2003.
- ↳ Association pour la création et la promotion du Technomusée du Flipper (ACREPT) - Intervention d'une convention pour l'occupation de locaux rue Bonne Nouvelle - Montant de la redevance mensuelle : 350 €
- ↳ Association des donneurs de sang de la région dieppoise et Association dieppoise des restaurants du cœur et des relais du cœur - Intervention de conventions pour l'occupation de locaux dans l'ensemble immobilier constituant l'ex-CFA Vauban - Montant forfaitaire de remboursement des charges : 23 €par mois.
- ↳ Centre technique municipal - Cession de véhicules divers réformés à la société TDM (Transport Déménagement Manutention) - Montant global : 2 950 €
- ↳ Convention d'étude financière passée avec la société VTF (Vérifications et Techniques Financières) pour une mission d'assistance et de conseil sur la gestion du parc de véhicules et d'engins de la Ville de Dieppe.
- ↳ Prestation de contrôle d'exploitation technique et financier de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dieppe - Convention passée avec le Cabinet Merlin - Montant annuel : 14 352 €TTC.
- ↳ Souscription auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un prêt de substitution pour le réaménagement de deux contrats de prêts.
- ↳ Budget de l'eau - Souscription auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un prêt de substitution pour le réaménagement de l'emprunt n°0648248.

- ↳ Attribution d'un logement de fonction - Ecole Paul Bert - Neuville lès Dieppe - Convention d'occupation passée avec M. Cyrille BLOT - Montant du loyer : 381 €
- ↳ Conventions de sous-location de locaux sociaux par la Ville de Dieppe :
  - Immeuble Quenouille à l'association "Centre social de Neuville"
  - Immeuble Descartes à l'association "Foyer Duquesne"
- ↳ Convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux au Pôle Ressources Santé - Bénéficiaire : La Croix d'Or Dieppoise.
- ↳ Remboursement de l'emprunt Crédit Mutuel - Souscription par la Ville de Dieppe d'un emprunt de substitution auprès de la Caisse d'Épargne de Haute-Normandie.
- ↳ Location-entretien des fontaines - Mairie annexe Jacques Prévert - Titulaire du contrat : Société Aqua-Cool - Durée : du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2002.
- ↳ Gestion des centres de loisirs - mission d'intervention relative au lancement d'une consultation confiée à la Société Arcole - Montant de la dépense : 8 550 €HT.
- ↳ Système d'information géographique logiciels Covadis, Autopiste, Saphir et Edicad - Avenant n°1 au contrat de maintenance - Titulaire du contrat : Société Géomédia - Montant : 1 093,98 €TTC.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Affectation du résultat de l'exercice 2001  
Budget principal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que l'excédent cumulé de la section de fonctionnement est de 4 684 305,67 €, montant identique au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L.2311.5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire M 14, il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat 2001, comme suit :

En Recette d'Investissement :	
Compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	2 293 802,36 €

En Recette de Fonctionnement	
Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté	2 390 503,31 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
  - ☞ 6 abstentions (élus communistes)
  - ☞ 3 voix contre (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Affectation du résultat de l'exercice 2001  
Budget de l'assainissement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que l'excédent de la section de fonctionnement est de 595 495,09 € montant identique au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L2311 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire M 49, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de l'exercice 2001 comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 10688 - Réserves diverses : 4 712,03 €

En recette de fonctionnement :

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 590 783,06 €

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
  - ☞ 6 abstentions (élus communistes)
  - ☞ 3 voix contre (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Affectation du résultat de l'exercice 2001  
Budget de l'eau**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que l'excédent de la section de fonctionnement est 144 158,35 € montant identique au compte de gestion du Trésorier Principal Municipal.

Conformément à l'article L2311 - 5 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'instruction budgétaire M49, il est proposé au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de l'exercice 2001 comme suit :

En recette d'investissement :

Compte 10688 - Réserves diverses : 88 786,17 €

En recette de fonctionnement :

Compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté : 55 372,18 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 6 abstentions (élus communistes)

☞ 3 voix contre (groupe socialiste)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Décision modificative n°1/2002  
Budget principal - budgets de l'eau et de l'assainissement**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal la Décision Modificative n°1 qui tient compte du résultat du Compte Administratif 2001.

Elle comprend pour chacune des sections, en dépense et en recette, les éléments suivants :

### 1) Budget Principal

#### En section d'investissement :

La reprise des reports et des résultats du Compte Administratif 2001, des réajustements de crédits, des virements de crédits et des propositions nouvelles.

#### Dépenses

- reports de l'exercice 2001	6 050 990,69
- déficit constaté au Compte Administratif 2001	415 122,19
- renégociation de la dette – remboursement du capital	530 992,21
- divers réajustements	203 594,13
	<hr/>
Total	7 200 699,22

#### Recettes

- excédent de Fonctionnement capitalisé	2 293 802,36
- reports de l'exercice 2001	4 173 188,55
- emprunt renégocié	551 966,38
- divers réajustement	20 250,00
- virement de la Section de Fonctionnement	161 491,93
	<hr/>
Total	7 200 699,22

Les opérations de la Section de Fonctionnement peuvent se résumer ainsi :

#### Dépenses

- régularisation des crédits charges à caractère général	148 848,89
- réajustement des crédits subventions	174 930,00
- divers	18 268,17
- virement à la Section d'Investissement	161 491,93
	<hr/>
Total	503 538,99

#### Recettes

- excédent de l'exercice 2001 (complément)	14 128,03
- dotations et participations	240 246,96
- réajustement de la fiscalité (état 1259)	15 000,00
- autres produits de gestion	38 000,00
- ventes diverses	182 461,00
- autres recettes	13 703,00
	<hr/>
Total	503 538,99

## 2) Budget du Service de l'Assainissement

### Section d'Investissement

#### Dépenses

- déficit reporté	67 812,71
- reports de l'exercice 2001	178 612,27

Total 246 424,98

#### Recettes

- excédent de fonctionnement capitalisé	4 712,03
- reports de l'exercice 2001	241 712,95
- emprunts	- 175 631,00
- virement de la Section de Fonctionnement	+ 175 631,00

Total 246 424,98

### Section de Fonctionnement

#### Dépenses

- charges diverses de gestion	415 152,06
- virement de la Section d'Investissement	175 631,00

Total 590 783,06

#### Recettes

- excédent antérieur reporté	590 783,06
------------------------------	------------

## 3) Budget du Service de l'Eau

### Section d'Investissement

#### Dépenses

- reports de l'exercice 2001	603 909,89
------------------------------	------------

#### Recettes

- excédent antérieur reporté	67 161,41
- excédent de fonctionnement capitalisé	88 786,17
- reports de l'exercice 2001	447 962,31

Total 603 909,89

## Section de Fonctionnement

### Dépenses

- réajustement des charges de gestion	42 872,18
- abonnements cotisations	<u>12 500,00</u>
Total	55 372,18

### Recettes

- excédent antérieur reporté	55 372,18
------------------------------	-----------

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** les propositions ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Fiscalité locale, cotisation minimum de taxe professionnelle  
Choix d'un local de référence**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'article 1647 D du Code Général des Impôts,  
Vu l'état de fiscalité 1259 transmis par Monsieur le Sous-Préfet,  
Vu la délibération 02 du 27 mars 2002, relative au vote des taux d'imposition,  
Vu l'avis favorable de la Commission N° 1 réunie le 12 juin 2002 considérant que la cotisation minimum de Taxe Professionnelle est élevée pour certains commerçants et artisans.

Considérant que la Commission Communale des Impôts Directs dans sa réunion du 10 juin 2002 a proposé, pour réduire la cotisation minimum de ces contribuables, le choix d'un logement situé :

23 rue de la Lombarderie  
76200 Dieppe  
Parcelle 217  
Section AN 0122  
Code voie 1840

Propriétaire : Monsieur BARBOSA Francis  
23 rue Lombarderie  
76200 Dieppe

Il est demandé au Conseil Municipal de retenir la proposition du logement de référence de la Commission Communal des Impôts Directs.

Le logement est situé :

23 rue de la Lombarderie - 76200 Dieppe  
Parcelle 217  
Section AN 0122  
Code voie 1840

Propriétaire : Monsieur BARBOSA Francis  
23 rue de la Lombarderie  
76200 Dieppe

Conformément aux mentions portées sur la fiche jointe.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
- ☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Sodineuf Habitat Normand - Demande de garantie d'emprunt  
Modification de la délibération n°4 du 21 novembre 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que par délibération n°4 en date du 21 novembre 2001, la Ville de Dieppe accordait à la société Sodineuf Habitat Normand sa garantie pour le remboursement d'un emprunt destiné à la construction de 15 logements locatifs à Dieppe - Neuville, Rue Jean Mérault.

Le taux initialement proposé par la Caisse des Dépôts et Consignations étant passé de 3 % à 3,25 %, la Ville de Dieppe est donc amenée à modifier les conditions de la garantie accordée le 21 novembre 2001.

Il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

VU l'article 19.2 du Code des Caisses d'Epargne,

VU les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : - La Ville de Dieppe accorde sa garantie à Sodineuf Habitat Normand à hauteur de la somme de 392 937,34 € représentant 50 % d'un emprunt d'un montant de 785 874,68 € que cet organisme se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 15 logements locatifs à Dieppe - Neuville, Rue Jean Mérault.

Article 2 : - Les caractéristiques du Prêt Renouvellement Urbain (P.R.U) sans préfinancement consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- ↳ Durée totale du prêt ..... 35 ans
- ↳ Taux d'intérêt annuel ..... 3,25 %
- ↳ Taux de progression des annuités..... 0 %
- ↳ Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux de progressivité indiqués ci-dessus sont établis sur la base d'un taux de Livret A à 3 % et sont susceptibles d'être révisés, à la date d'établissement du contrat de prêt, par répercussion d'une variation du taux du Livret A.

Article 3 : - Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.

Article 4 : - Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à créer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 5 : - Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre le prêteur, la Caisse des Dépôts et Consignations, et Sodineuf Habitat Normand et à signer la convention de garantie avec cet organisme définissant exclusivement les rapports entre la Ville de Dieppe et l'emprunteur, Sodineuf Habitat Normand, pendant toute la durée du remboursement du prêt.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Achats : acquisition de papier - impression du "Journal de Bord" et de guides touristiques municipaux - lancement d'une consultation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que la Ville de Dieppe édite un mensuel d'information municipale « Journal de Bord » ainsi que des guides touristiques municipaux.

Le « Journal de Bord » est édité à 20 100 exemplaires par mois et ce 11 fois par an.

Le « Journal de Bord » est imprimé à plat sur une presse Offset 4 couleurs, aussi le papier donne lieu à une fabrication spéciale répondant à des spécifications techniques quant à la qualité du papier, le grammage, le format des feuilles.

Les guides touristiques municipaux sont édités une fois par an « Dieppe Mode d'Emploi » : impression de 20 000 exemplaires y compris la fourniture d'étuis plastiques transparents et d'enveloppes blanches dans les mêmes quantités pour assurer la distribution de ce guide.

« Dieppe l'Été Sympa » (version française de « A Taste Of Dieppe ») : impression de 15 000 exemplaires.

« A Taste Of Dieppe » : impression de 30 000 exemplaires.

L'estimation annuelle pour cette acquisition et ces impressions (supérieure à 200 000 € hors taxes) conduit au lancement d'une consultation selon la procédure d'Appel d'Offres Ouvert conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics.

Cette consultation sera composée de 3 lots :

- Lot 1 : Acquisition de papier pour le « Journal de Bord »
- Lot 2 : Impression du « Journal de Bord »
- Lot 3 : Impression de guides touristiques municipaux

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à lancer la procédure d'Appel d'Offres Ouvert pour l'acquisition de papier, impression du « Journal de Bord » et de guides touristiques et municipaux,

2°) d'approuver le dossier de consultation des entreprises,

3°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer les marchés à intervenir avec le ou les titulaires retenus.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Association "Avances " - subvention - versement du reliquat 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 38*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que par délibération en date du 10 avril 2001, le Conseil Municipal a accordé à l'Association « AVANCES » une subvention d'un montant de 215 000 F pour l'année 2001, pour la gestion des emplois-jeunes mis à la disposition de la Ville de Dieppe.

Au 31 décembre 2001, une somme de 168 416 F (25 674 €) a été versée.

Il reste dû à l'Association un solde dont le montant s'élève à 46 584 F (7 101,69 €).

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au versement de cette somme qui sera imputée au Budget Primitif 2002 – chapitre 025 – article 65748 – 3120.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

☞ M. CUVILLIEZ ne prend pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Taxe sur les spectacles - exonération de l'ensemble des manifestations sportives pour l'année 2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Laurent MARTIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal de reconduire l'exonération de la taxe sur les spectacles pour les manifestations sportives qui seront organisées sur le territoire communal durant l'année 2003.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises de  
spectacle - salles de cinéma  
Modification**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Monsieur Laurent MARTIN, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal que, par délibération du 16 septembre 1999 il avait été décidé d'exonérer de la taxe professionnelle, entre autres et dans la limite de 100%, les établissements de spectacles cinématographiques comprenant au moins un écran classé « art et essai » et qui réalisent moins de 2000 entrées en moyenne hebdomadaire au titre de l'année de référence.

Or cette partie de la délibération du 16 septembre 1999 est devenue caduque suite à la modification, par l'article 110 de la loi de finances pour 2002, des conditions de l'exonération prévue par l'article 1464 A 4° du code général des impôts : le plafond de 2000 entrées est relevé à 5000 entrées et c'est la totalité de l'établissement qui doit bénéficier désormais d'un classement « art et essai ».

Il est donc nécessaire que le conseil municipal délibère, à nouveau, pour confirmer l'exonération à 100 % précédemment accordée pour les établissements cinématographiques qui remplissent les nouvelles conditions posées par la loi de finances pour 2002, et pour modifier, en conséquence, sa délibération du 16 septembre 1999.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Plan de financement prévisionnel à annexer à la convention de partenariat Fisac - tranche 1 - modification**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 28 mai dernier, le Conseil Municipal a adopté les nouveaux termes de la convention de partenariat Fisac pour l'opération urbaine de redynamisation du commerce et de l'artisanat en centre ville.

Or, depuis, la Délégation Régionale du Commerce et de l'Artisanat a demandé une modification du plan de financement de la tranche 1 qui doit être annexé à cette convention.

Le nouveau plan proposé précise que le montant de la colonne « autres subventions recherchées » du précédent tableau est sollicité auprès du Conseil Régional.

Par ailleurs, dans ce nouveau plan ne figure plus l'appel à financement pour les deux actions non retenues par le Fisac (4.2 « Initiative centre ville » et 6.3 « Programme d'animations »). Les partenaires ont décidé, en effet, de ne pas mener ces actions durant la tranche 1.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le nouveau plan de financement prévisionnel de la convention de partenariat Fisac.

- ☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :
- ☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)
  - ☞ 9 voix contre (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Centre d'hébergement "Les Roches"  
Confirmation de délibérations du Conseil d'Exploitation  
du 15 mai 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Laurent MARTIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal de confirmer les délibérations prises par le conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière du centre d'hébergement « Les Roches », lors de sa réunion du 15 mai dernier, à l'effet :

- d'une part, de fixer les tarifs du centre pour l'année 2003,
- et d'autre part, d'autoriser un avancement dans son niveau de rémunération pour le cuisinier du centre, à compter du 15 mars 2002.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Château-Musée  
Acquisition d'une œuvre d'art**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Frédérique LOOS, Adjointe au Maire, expose au conseil municipal que le Conservateur du Château-Musée, avec l'accord de M. le Député-Maire, a fait procéder pour le compte de la ville à l'acquisition d'une plaque sculptée en terre cuite « Scène de pêche » de César Adrien GRAILLON en vente publique chez Sotheby's à Londres, pour le prix de 2 458,25 £ (3 747,58 € environ) et dont le descriptif figure ci-joint en annexe.

Il est donc demandé au conseil municipal de confirmer cette acquisition, sous réserve de l'accord du Conseil Artistique des Musées, et de solliciter l'aide du fonds régional d'acquisitions des musées (F.R.A.M.) pour son financement : part de l'Etat et part de la région.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Mise en œuvre de l'opération "ticket sport" pendant les  
vacances scolaires 2002/2003 - Demande de subventions**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre BLONDEL, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal que la ville s'est engagée depuis plusieurs années dans l'opération « Ticket Sport », patronnée par les ministères en charge de la jeunesse et des sports et par le conseil général, à l'effet de promouvoir l'accueil des jeunes dans les activités et équipements sportifs pendant les vacances scolaires.

Cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville de lutte contre les exclusions, bénéficie chaque année de l'aide financière de l'Etat et du département.

Pour la prochaine année scolaire 2002-2003, ce sont les vacances de la Toussaint et de Noël 2002 et de février et de Printemps 2003 qui seront concernées, le montant de l'opération étant estimé à 12 600 €

Il est donc demandé au conseil municipal de solliciter les subventions correspondantes de l'Etat et du conseil général et d'autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions pouvant intervenir à cet effet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Piscine de la station balnéaire - Tarifs d'accès réduits pour les titulaires  
de titres de transport "clip mensuel"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Laurent MARTIN, Adjoint au Maire, rappelle au conseil municipal que celui-ci, par délibération du 29 juin 2000, avait consenti un tarif réduit particulier pour l'accès à la piscine de la Station Balnéaire des jeunes scolaires titulaires de la carte d'abonnement « Clip mensuel » du réseau Stradibus pendant les congés scolaires, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2000.

Stradibus, ayant décidé de renouveler son action de promotion, a sollicité la Ville pour qu'elle poursuive, à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain, son soutien à cette opération qui s'inscrit dans la démarche globale des actions mises en œuvre en direction des jeunes durant les vacances scolaires.

La réduction consentie a été fixée à 30 %.

Il convient donc pour le conseil municipal d'autoriser la mise en place de la billetterie complémentaire suivante pour l'accès des jeunes scolaires concernés à la Station Balnéaire

- Entrée « Adulte » pour les jeunes scolarisés de 16 ans et plus, sur présentation de la carte « Clip mensuel » .....2,40 €
- Entrée « Enfant » pour les jeunes scolarisés de moins de 16 ans, sur présentation de la carte « Clip mensuel » ..... 1,35 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**150ème anniversaire de l'hippodrome de Dieppe  
Attribution d'une subvention municipale**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Laurent MARTIN, Adjoint au Maire, propose au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 10 672 € à la Société des courses de Dieppe pour aider celle-ci à organiser les manifestations commémoratives du 150<sup>ème</sup> anniversaire de l'hippodrome de Dieppe.

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 024.6574 - 08.3332. du budget de la ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Port de Dieppe - Participation de la Ville à la campagne de dragage  
Année 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que la ville est sollicitée, comme chaque année, par l'Etat (Direction Départementale de l'Equipement) pour apporter sa participation au financement de la campagne annuelle de dragage du port de Dieppe.

Pour cette année 2002, il est proposé au conseil municipal de poursuivre cette participation, bien que celle-ci ne soit pas obligatoire pour la ville, et d'autoriser Monsieur le Député-Maire à procéder à son versement auprès des services de l'Etat mais pour un montant limité à 23 000 €

La dépense correspondante sera imputée sur le compte 92.65737.3323. du budget de la ville.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Petit théâtre - Exposition du raid du 19 août 1942 - Tarifs  
Vente de produits dérivés**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que depuis le 4 juin dernier, le mémorial du 19 août 1942 a ouvert ses portes dans le Petit Théâtre.

Au cours de sa réunion du 28 mai 2002, le Conseil Municipal a validé les tarifs d'accès à ce mémorial.

Parallèlement, il est envisagé de vendre des produits dérivés.

Il est ainsi proposé de vendre :

- un livre sur le raid du 19 août 1942 au prix de 15 €
- une vidéo sur le Petit Théâtre au prix de 10 €
- un livret sur l'opération Jubilee au prix de 3 €

Il est demandé au conseil municipal de valider ces tarifs.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projet éducatif local - contrat local d'accompagnement scolaire  
2001/2002 - subvention à l'association maître d'œuvre "Bel Air"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe, considérant que la réussite scolaire des enfants et des jeunes est un facteur essentiel d'insertion et d'intégration sociale, soutient, dans le cadre du Projet Educatif Local, les actions d'accompagnement scolaire agréées par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires Sociales et cofinancées par la Caisse d'allocations familiales et le Fonds d'Action et de Soutien pour la Lutte contre les Discriminations.

Quatre associations bénéficient de l'agrément Contrat Local d'Accompagnement Scolaire : le centre social de Neuville lès Dieppe, le centre d'activités sociales et de formation Bel Air, l'association Aide Individualisée Soutien aux Enfants (AISE) et l'association Accueil Soutien et Vie des Quartiers (ASVQ).

Les subventions attribuées aux associations AISE et ASVQ en décembre 2001 et en avril 2002 ont permis de financer les actions de l'année scolaire en cours. Le Centre Social de Neuville et l'association Bel Air n'ont pas bénéficié de subvention pour les deuxième et troisième trimestres ; seule une avance correspondant aux dépenses du premier trimestre leur a été octroyée.

Après avoir reçu le dossier de l'association Bel Air, il est proposé de lui verser la somme de 2 240 €

La somme est prévue au budget 2002 fonction 255 – article 65748 – service 3281.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Elections prud'homales - commission administrative communale -  
désignation d'un membre salarié et d'un membre employeur  
ainsi que de leurs suppléants**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose qu'en vertu de l'article L.513-3 du code du travail, la liste électorale prud'homale est établie par le Maire, assisté d'une commission dont la composition est fixée par l'article R.513-18 du même code.

Outre le Maire, président, cette commission comprend :

- un délégué du préfet,
- un délégué du président du tribunal de grande instance,
- un électeur salarié et un électeur employeur, choisis parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale prud'homale de la commune en 1997 ou à défaut sur la liste électorale, et nommés sur proposition du maire par délibération du conseil municipal,
- un représentant de chacune des organisations professionnelles et syndicales les plus représentatives au plan national. Les organisations en question ont été contactées par le ministre de l'emploi et de la solidarité afin qu'elles transmettent les coordonnées de leurs représentants (un titulaire et un suppléant),
- un représentant du directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

Pour chacun de ses membres, il est désigné un suppléant qui participera aux travaux de la commission si le titulaire en est empêché.

Le secrétariat de la commission est assuré par un agent de la commune.

Il est donc nécessaire de procéder à la désignation du membre salarié et de son suppléant ainsi que du membre employeur et de son suppléant, de sorte que la commission puisse être installée courant juillet.

Candidats proposés :

Membre employeur

- titulaire : Monsieur Roger PREVOST
- Suppléant : Monsieur Jean-Claude GODEFROY

Membre salarié

- titulaire : Monsieur Stéphane BALLE
- Suppléant : Monsieur Henri-Claude CORDIER

☞ Après en avoir délibéré, **les candidats proposés sont désignés par :**

☞ **30 voix pour (groupe de la majorité)**

☞ **6 voix contre (élus communistes)**

☞ **3 abstentions (groupe socialiste)**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Avenant n°1 au contrat enfance 2000/2002 - projet familles/petite enfance été 2002 aux Bruyères - maison Jacques Prévert et centres de loisirs maternels : 5<sup>ème</sup> semaine en août à Neuville - ADDLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

## Projet familles petite enfance été 2002 aux Bruyères - Maison Jacques Prévert

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que partant du constat qu'une trentaine de familles du quartier sont très fragilisées et ont besoin d'un accompagnement éducatif pour être en capacité de s'approprier les différents lieux et structures de loisirs qui existent sur le territoire, le Petit Prévert propose de poursuivre durant l'été les actions de soutien à la fonction parentale qui se déroulent le reste de l'année dans le cadre de FABLE et de l'accueil des 3-6 ans.

Ce projet s'intègre dans le travail d'ouverture sur l'extérieur mené par la structure, travail qui passe par la mise en place de passerelles avec les autres partenaires (ADDLE pour les centres de loisirs, service municipal pour la fréquentation des haltes jeux...) ou par un accompagnement éducatif lorsqu'un travail plus rapproché est nécessaire.

Pour les enfants de 0 à 3 ans, il s'agit de proposer un accueil parents-enfants dans l'objectif de soutenir les familles pour l'organisation d'activités de loisirs partagées avec leurs enfants et la mise en place de sorties familiales. Cet accueil fonctionnerait 4 après-midi par semaine, de 13 heures 30 à 17 heures, avec la possibilité d'y accueillir également des enfants jusqu'à 6 ans s'ils sont accompagnés d'un parent.

Pour les 3 à 6 ans, il s'agit de proposer aux enfants des activités de loisirs dans le cadre juridique des "centres de loisirs sans hébergement", ce cadre institutionnel paraissant important pour fixer des règles aux familles. Comme dans l'action qui se déroule le mercredi et les petites vacances à l'école Boudier, la participation des parents à différents moments des activités sera recherchée.

Cet accueil s'adresse aux familles qui ne sont pas prêtes à accompagner leurs enfants au centre de loisirs qui existe sur le quartier dans les locaux de l'école Feldmann. Il s'agit là aussi d'un accueil se déroulant 4 après-midi par semaine de 13 heures 30 à 17 heures.

Pour la mise en place de ces actions, il est prévu le recrutement de 4 animatrices, qui interviennent par ailleurs dans le centre petite enfance à Boudier durant l'année scolaire.

La somme de 11 000 € est sollicitée au titre du Contrat Enfance, dont 62,5% seraient pris en charge par la CAF, ce qui représente une charge pour la ville de 4 119,50 €

La mise en place de ce projet s'accompagne d'un accueil ouvert aux familles le matin, accueil dont il a été convenu avec la CAF qu'il s'inscrivait dans la mission du centre social et ne pouvait à ce titre s'inscrire dans le Contrat Enfance.

## Centres de loisirs maternels - 5 ème semaine en août à Neuville

A ce jour, seul un centre de loisirs maternel fonctionne la semaine précédant la rentrée scolaire. Ce centre a été ouvert en 2000 dans les locaux de l'école maternelle Feldmann, dans le cadre du Contrat Enfance. Au vu du succès rencontré par cette ouverture, qui répond à une demande des familles, il est proposé d'étendre ce service aux familles neuvillaises en prolongeant d'une semaine un centre accueillant les enfants du secteur de Neuville nord.

Cette ouverture d'une semaine supplémentaire en août se ferait en cohérence avec celle des centres jeunes de Janval et de Neuville validée par le conseil municipal du 28 mai dans le cadre du Contrat Temps Libre.

La fréquentation prévisionnelle est fixée à 25 enfants.



Le coût de l'opération est évalué à 2062 € pour une recette de la CAF de 1289 €. La dépense résiduelle pour la Ville serait donc de 773 €.

La somme permettant de financer ces deux actions est prévue au budget 2002, fonction 522 - nature 6574.24F - service 326.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un avenant n°1 au Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales de Dieppe pour la mise en place de ces actions.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Contrat de Ville - approbation de la deuxième phase  
de programmation 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans sa séance du 4 juin 2002, le comité de pilotage du contrat de ville a approuvé les actions constituant la deuxième phase de la programmation 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'approuver le tableau ci-joint de la deuxième phase de programmation 2002 qui s'élève à :

- 5 980 € en investissement, à faire financer à hauteur de 2 990 € par la Ville et 2 990 € par l'Etat,
- 270 998 € en fonctionnement, à faire financer à hauteur de 130 883 € par la Ville, 32 969 € par l'Etat, 98 203 € par la Région Haute-Normandie et 8 943 € par la CAF de Dieppe.

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les conventions de financement

3°) de procéder aux versements, sous forme de subventions à imputer au 824/65748/37, des participations de la Ville aux porteurs de projets suivants :

- Association « Ensemble vers l'insertion et l'emploi », 1 322 € pour la « technicienne en intervention sociale et familiale »
- P.A.I.O du Caux-Maritime, 1 368 € pour l'action « Bourse mobilité »
- Association Dieppoise des Restaurants et Relais du Cœur, 2 990 € pour la fourniture et pose d'un groupe et évaporateur pour chambre froide,
- « Bel-Air », 10 991 € pour le projet Intégration-citoyenneté de personnes d'origine étrangère,
- INSERSANTE, 4 209 € pour l'accompagnement de malades alcooliques,
- Foyer Duquesne, 15 246 € pour le projet « Reparentalisation »,
- La parentèle, 3 811 € pour « l'atelier des apprentis-parents »,
- SYDEMPAD (Ecole Nationale de Musique et de Danse), 16 845 € pour l'action « musiques actuelles et danse hip-hop ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération "Bouge tes 4 saisons" - vacances de pâques -  
Remboursement de frais aux structures maîtres d'oeuvre**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 36*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de l'opération de prévention de la délinquance « Bouge tes 4 saisons », une série d'animations a été proposée aux jeunes de 11 à 18 ans pendant les vacances de Pâques.

Il convient de rembourser sous la forme de subvention aux structures partenaires de la Ville les frais qu'elles ont engagés à cette occasion, à savoir :

- 596 € à l'Amicale Laïque de Neuville-Lès-Dieppe, pour l'organisation du stage de basket les 2-3-4 et 5 avril.
- 1091, 60 € à l'association « DUNA LA PAIX », 16 rue du Renard à Rouen, qui a animé huit séances de DJEMBE et créé un spectacle pour le carnaval des enfants.
- 468, 16 € à la Maison Jacques Prévert pour l'atelier de construction d'un char pour le carnaval des enfants, l'organisation d'une course de karting, d'un tournoi de billard et d'un tournoi de ping-pong.
- 1513,54 € au SYDEMPAD (Ecole Nationale de Musique et de Danse) pour l'organisation du stage de danse hip-hop des 8-9 et 10 avril.
- 2518, 54 € au Club des Jeunes de Neuville, pour les animations et sorties (cinéma – paint ball – piscine – VTT – football – tir – Eurodisney), la construction d'un voilier et le séjour à Paimpol dans le cadre du projet « frères de Mer ».
- 1481 € à la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre pour les ateliers de calligraphie arabe et d'écriture de scénario dans le cadre de la préparation d' « un été au ciné ».
- 268 € au Centre Social de Neuville pour la sortie à Canteleu, au festival des cultures urbaines le 12 avril.

Ces subventions sont à imputer au 824/6574.40/37.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Mme SANNIER, M. MARTINE et Mme GAILLARD ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Prévention des conduites addictives - convention avec la Coordination  
Régionale des Intervenants en Toxicomanie et Santé (CRITS) pour la  
formation des personnes relais**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de son action de prévention des conduites addictives et de lutte contre les dépendances, le pôle ressources santé met en place une formation d'une quinzaine de personnes-relais, professionnels et/ou bénévoles des champs sanitaires, éducatifs, socio-éducatifs et de l'animation, oeuvrant sur le territoire de la Ville de Dieppe.

La Coordination Régionale des Intervenants en Toxicomanie et Santé (C.R.I.T.S) a été sollicitée pour organiser un programme de formation qui se déroulera les 6,7,17,18,27 et 28 juin 2002.

Pour réaliser cette prestation, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention..

Le coût de cette formation, qui s'élève à 3 658,78 € sera imputé sur les crédits ouverts au budget de la Ville au 824/6188.39/37 « mission toxicomanie ».

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération "Bouge ton été" - convention de prêt de véhicule avec la société STUD**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de l'opération « Bouge ton Eté », la Ville sollicite auprès de la STUD le prêt du bus information, à raison de 5 demi-journées dans la période du 12 au 23 août 2002, afin d'y assurer la communication autour de l'action et d'y organiser une action de prévention santé sous la responsabilité de la médiatrice santé du Contrat de Ville.

Les objectifs de ce projet sont de:

- sensibiliser le public 11-18 ans et jeunes adultes aux facteurs de protection en vue d'un abord global de la santé en terme de « bien-être »,
- prévenir la consommation de substances psychoactives,
- informer sur les risques liés à la consommation de ces substances tant sur les plans sanitaire, psychologique que législatif,
- faire connaître au public les différents lieux localement où il peut être informé sur les problématiques qui le touchent (prévention SIDA, prévention des conduites addictives etc...).

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention ci-annexée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Programme d'activités "Bouge ton été 2002" - versement de subventions aux associations partenaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 37*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Christine GALLAIS, Adjointe au Maire, expose que du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2002, la Ville et ses partenaires du dispositif de prévention de la délinquance « Ville, Vie, Vacances » proposeront un programme d'activités aux jeunes dieppois âgés de 11 à 18 ans, et jeunes adultes, habitant principalement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

A partir de cinq points d'accueil situés aux Bruyères, au Square Leroux, au Val Druel, à Neuville, au Centre ville et à la plage, les jeunes auront accès au programme suivant :

- des activités sportives (VTT, descente de rivière en canoë, football, athlétisme, remise en forme, roller, etc....) proposées par le Service Municipal des Sports, ainsi qu'un stage de basket et découverte d'autres sports du 22 au 26 juillet organisé par l'Amicale Laïque de Neuville-Lès-Dieppe,
- l'action « un été au ciné » conduite par la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre, comprenant la distribution de contremarques pour bénéficier de tarifs réduits à Dieppe Scène Nationale et au Rex, deux séances spéciales de cinéma, un atelier de création de film vidéo et une séance de cinéma en plein air,
- une série de séjours et voyages : séjour équitation de cinq jours à la Boissette, voyage à Trébeurden du 26 au 30 août, séjour camping à Hénouville du 8 au 12 juillet, séjour linguistique et culturel à Londres du 22 au 26 juillet, voyage au futuroscope fin juillet,
- des ateliers jeux et multimédia, dans les ateliers multimédia des pôles de services La Fontaine et le Drakkar ; un atelier Echecs dans chaque quartier et à la MJC Plage avec l'échiquier Dieppois ; des animations avec jeux de société en pied d'immeubles à Neuville et des séances de répétition de spectacles de rues au Drakkar à Neuville,
- une action de prévention santé animée par la médiatrice santé du contrat de ville, avec le bus-info santé du 12 au 23 août et la tenue d'un bar à eaux à l'occasion des tournois de quartier du 26 au 31 août,
- des activités de création artistique avec le stage de Break-dance de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse du 27 au 31 août ; un atelier de danse africaine et percussions en vue de la production d'un spectacle pendant tout le mois de juillet au Val Druel et à Neuville ; un atelier itinérant dans chaque quartier en août, en vue de la création de marques et logos sur des vêtements ou accessoires,
- l'organisation d'actions spécifiques et animations quotidiennes aux Bruyères, au Val Druel, au Square Leroux ; un atelier de création d'art postal, de calligraphie sur le thème « les écritures du monde », du kayak de mer, des jeux de rôle, des soirées barbecue à la MJC Plage et MJC du Centre,
- « Bouge ton Eté » relayera auprès des jeunes la programmation gratuite de l'Office Municipal des Fêtes : spectacle Faudel, parade pyrotechnique du 13 juillet, la séance théâtrale « Le petit prince » du 3 août, la projection du film « 1492 » le 10 août au château-musée, le festival « Jazz dans Dieppe » le 11 août,
- l'opération sera clôturée par une série de quatre tournois (basket, jeux, multimédia, etc....) aux Bruyères, au Val Druel, à Neuville et au Centre Ville entre le 26 et le 31 août.

Le coût total de l'opération est estimé à 71 609 €

Pour financer cette action, il est proposé au conseil municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter les subventions de l'Etat, de la CAF de Dieppe, de Sodineuf Habitat Normand et de l'OPAC de Seine-Maritime,

2°) de payer, sous forme de subvention, les sommes indiquées ci-dessous aux structures partenaires :

- 16 832 € à la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre
- 16 604 € à la Maison Jacques Prévert
- 10 601 € au Club des Jeunes de Neuville
- 10 000 € à l'Amicale Laïque de Neuville-lès-Dieppe
- 3 050 € à l'association Foyer Duquesne
- 1 392 € à l'association « Duna la Paix ».

Un acompte de 50% sera versé au démarrage de l'opération, le solde étant versé au vu d'un bilan pédagogique et financier établi à l'issue de l'action.

3°) d'autoriser les dépenses directes, à imputer aux crédits du service du contrat de ville, pour un montant total de 13 130 € en ce qui concerne les actions conduites par le service municipal des sports et les pôles de services.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Mme SANNIER et M. MARTINE ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Opération "Bouge ton été" - action "un été au cinéma"  
Convention Ville de Dieppe/Pôle Image Haute-Normandie**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Yvette SANNIER, Adjointe au Maire, expose que dans le cadre de l'opération « Bouge ton Eté 2002 », la Ville de Dieppe a missionné la Maison des Jeunes et de la Culture du Centre pour conduire l'action « Un été au Ciné » qui se décompose en quatre volets : la distribution de contremarques permettant l'accès à tarif réduit aux séances de cinéma de Dieppe Scène Nationale et du Rex, une séance spéciale avec débat autour du film « Fais-moi des vacances », un atelier de pratique cinématographique en vue de la réalisation d'une vidéo par un groupe de jeunes et une séance en plein air avec le film « La planète des singes ».

Cette opération, dont le coût total est estimé à 9 150 €, est financée à 35% par le pôle image Haute-Normandie.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention de financement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Stationnement payant - bilan d'activité 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Patrick HOORNAERT, Adjoint au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi 95.127 du 8 février 1995, le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Le présent rapport a pour objet de présenter et commenter les principaux éléments du bilan 2001 transmis par la société SOGEPARC gestion, gestionnaire du stationnement payant sur la commune.

La délégation est régie par la convention de gestion globalisée de stationnement du 26 mars 1990, complétée par les avenants n°1 à 8.

## **1 - ACTIVITE VOIRIE**

### **1.1 Les plages d'ouverture**

Sur l'ensemble du centre ville, le stationnement est payant tous les jours de la semaine de 9h à 12h30 et de 13h30 à 19h00 sauf les dimanches et les jours fériés.

Le centre ville est découpé en deux zones tarifaires et un parc de stationnement avec parage par paiement en fin de stationnement (hôtel de ville) :

- la zone orange (stationnement limité à 2 heures) ;
- la zone verte (stationnement à la journée : 9 heures).

### **1.2 Les tarifs**

Les tarifs n'ont pas évolué durant l'exercice 2001 et restent inchangés depuis mai 1993.

Durée	Zone orange	Zone verte
12 mn	1 F	1 F
24 mn	2 F	2 F
36 mn	3 F	3 F
48 mn	4 F	4 F
1h00	5 F	5 F
1h12	6 F	6 F
1h24	7 F	7 F
1h36	8 F	8 F
1h48	9 F	9 F
2h00	10 F	10 F
4h30	1 F	11 F
9h00	1 F	12 F



Durée	Parc Hôtel de ville
0 à 15 mn	Gratuit
15 à 24 mn	2 F
24 à 36 mn	3 F
36 à 48 mn	4 F
48 mn à 1 h 00	5 F
1 h 00 à 1 h 12	6 F
1 h 12 à 1 h 24	7 F
1 h 24 à 1 h 36	8 F
1 h 36 à 1 h 48	9 F
1 h 48 à 2 h 00	10 F
2 h 00 à 3 h 00	15 F
3 h 00 à 5 h 00	20 F
5 h 00 à 7 h 00	25 F
7 h 00 à 9 h 00	30 F

### 1.3 Le nombre d'emplacements

Au 31 décembre 2001, le nombre de places exploitées est de 1156 places réparties comme suit :

- Parc de l'hôtel de ville : 111 places
- Stationnement payant contrôlé par horodateur : 1045 places

Le nombre de machines implantées au 31 décembre 2001 est de 57.

Principales modifications apportées au périmètre en 2001 :

- création d'un emplacement handicapé : rue du 8 mai 1945 ;
- création d'un emplacement réservé aux taxis : rue d'Ecosse en zone orange ;
- création de deux emplacements réservés aux ambulances : rue Saint-Rémy.
- Réduction

Zone	rue	places	Nombre d'horodateur
orange	Vauquelin	7	1
orange	Place nationale	4	
verte	Morinière	2	
verte	Place Camille Saint Saëns	6	
		19	1

- Extension

Zone	rue	places	Nombre d'horodateur
orange	Quai Duquesne	5	0

## 1.4 Les Recettes

	1998 (en euros)	1999 (en euros)	2000 (en euros)	2001 (en euros)	écart 2000/2001
Zone orange	429 751	456 008	418 632	324 101	-23%
Zone verte	375 748	389 737	406 652	406 871	0%
Hôtel de ville			39 298	130 269	231%
Total (en euros)	805 500	845 745	864 461	861 241	0%

D'un montant global de 861 240 euros, les recettes sont stables par rapport à l'année 2000. On observe toutefois une baisse importante des recettes provenant de la zone orange (-23%) et une augmentation du stationnement payant à l'hôtel de ville (+231%). Ces écarts s'expliquent par le fait que les emplacements du parking de l'hôtel de ville étaient classés avant le 5 septembre 2000 en zone orange avant de faire l'objet d'une gestion spécifique.

La fréquentation du parc de l'hôtel de ville est bonne avec 163 662 paiements pour l'année 2001.

## 1.5 Verbalisation

Le taux de verbalisation affiche une baisse de - 14 % par rapport à l'année 2000.

Le nombre de timbres amendes émis en 2001 est de 15 577 contre 17 584 en 2000.

Cette baisse résulte principalement d'un manque d'effectif dans le cadre de la police de stationnement.

## 2 - ACTIVITE PARKING

### 2.1 Le Parking St Jacques

#### 2.1.1 Les plages d'ouverture

La capacité d'accueil du parking est de 100 emplacements. L'ouvrage réservé à l'usage d'une clientèle abonnée fonctionne 24h/24h et 7 jours sur 7 entièrement en automatique ; il n'y a pas d'effectifs affectés de façon permanente à son fonctionnement.

#### 2.1.2 La tarification

La tarification 2001 est restée identique à celle de 2000 :

Abonnement permanent	
mois	274,70 F
trimestre	824,09 F
semestre	1 648,18 F

### 2.1.3 Les recettes

1998 (en euros)	1999 (en euros)	2000 (en euros)	2001 (en euros)	Variation 2000/2001
34 914	37 353	38 252	43 826	+ 15%

L'augmentation de la recette générale de 15% par rapport à l'exercice précédent s'explique par différents facteurs :

- les démarches commerciales engagées auprès des nouveaux commerçants ;
- la distribution de plaquettes d'information sur les tarifs d'abonnements pratiqués auprès des nouveaux locataires.

## 2.2 Espace de la Barre

### 2.2.1 Les horaires

La capacité totale du parking est de 272 emplacements, répartis sur trois niveaux. Ces places sont majoritairement affectées au public horaire et abonné, mais 51 places sont réservées à des propriétaires privés.

Le parc Espace de la Barre est ouvert à la clientèle horaire de 7 h 00 à 20 h 00 du lundi au samedi.

Pour les abonnés et les propriétaires, l'accès est ouvert 24h/24h et 7 jours sur 7

### 2.2.2 La Tarification 2001

La tarification 2001 est restée identique à celle de 2000 et est inchangée depuis l'ouverture du parc en 1991 (hormis la programmation de la première demi-heure en 1992).

Tarifs horaires	
30 mn	2 F
1 h 00	4 F
2 h 00	8 F
3 h 00	10 F
4 h 00	12 F
5 h 00	14 F
6 h 00	16 F
6 h 00 à 12 h	20 F
12 h à 24 h	24 F

Abonnement permanent (*)		Abonnement jour (*)	
mois	330,24 F	mois	274,70 F
trimestre	918,31 F	trimestre	774,54 F
semestre	1 785,10 F	semestre	1 537, 17 F

(\*) permanent : 7jours/7 – 24h/24h

jour : du lundi au samedi de 7 h 00 à 20 h 00 (sauf les dimanches et jours fériés)

### 2.2.3 La fréquentation

La fréquentation horaire affiche une stabilité par rapport à l'exercice 2000 avec 49 587 visiteurs contre 49 571 en 2000.

En ce qui concerne la fréquentation des abonnés, le volume des abonnements vendus a progressé de 194 cartes au 31 décembre 2000 à 204 en 2001.

Les abonnements vendus représentent plus de 70% de la capacité du parc Espace de la Barre. Ce résultat n'occasionne pas un frein à l'accueil de la clientèle « horaire » puisque le parc n'affiche complet que le samedi matin.

### 2.2.4 Les Recettes

1998	1999	2000	2001	Ecart 2000/2001
145 342	156 842	159 129	160 634	1%

## 3 - RESULTAT FINANCIER

Les recettes totales (voirie et parkings) pour l'année 2001 s'établissent à 1 065 700 € et sont en légère progression par rapport à l'année 2000 (+2%).

	1998 (en euros)	1999 (en euros)	2000 (en euros)	2001 (en euros)	Variation 2000/2001
Recettes voirie	805 500	845 745	864 461	861 241	- 0,37 %
Recettes parking St Jacques	34 914	37 353	38 252	43 826	+ 14,57 %
Recettes parking Espace de la barre	145 342	156 842	159 128	160 634	+ 0,9 %
Total (en euros)	985 756	1 039 940	1 061 842	1 065 701	+ 0,36 %

Le tableau ci-après, indique pour les principaux postes (le montant des recettes brutes, la quote-part des recettes à revenir à la ville, la rémunération de l'opérateur, l'excédent revenant à la ville, l'évolution depuis 1998 ainsi que la variation 2000/2001).

La diminution de la quote-part des recettes à revenir à la ville de 4% par rapport à l'année 2001 s'explique par une diminution de la masse salariale (départ d'un agent).

L'augmentation de 11% de la rémunération de l'opérateur résulte de la prise en compte en année pleine de l'avenant n°7 au contrat d'affermage (amortissement des investissements réalisés par SOGEPARC dans le cadre de l'aménagement du parking de l'hôtel de ville).

	1998 (en euros)	1999 (en euros)	2000 (en euros)	2001 (en euros)	Variation 2000/2001
montant des recettes brutes (1)	985 782	1 039 980	1 061 964	1 065 671	0%
quote-part des recettes à revenir à la ville (2)	462 805	479 802	494 020	473 735	-4%
rémunération de l'opérateur (3)	407 078	410 230	424 181	472 927	11%
résultat de l'exercice (4) =(1) -(2) -(3)	115 898	149 948	143 762	119 008	-17%
excédent revenant à la ville (0,70*(4))	81 129	104 964	100 634	83 306	-17%

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du bilan d'activité 2001 du stationnement payant.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Eau et assainissement - bilan d'activité 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, expose que conformément aux dispositions de la loi 95.127 du 8 février 1995, le délégataire produit chaque année avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Le présent rapport a pour objet de présenter et commenter les principaux éléments du bilan 2001 transmis par la Compagnie Fermière de Services Publics dans le cadre de l'affermage des services d'eau et d'assainissement.

## **SERVICE DE L'EAU POTABLE**

### **Les missions du Fermier**

La Compagnie Fermière de Services Publics assure, dans le cadre de son contrat d'affermage, les missions suivantes en matière d'eau potable :

- la production (forages Martin Eglise et source du Gouffre à St Aubin sur Scie) ;
- le transport de l'eau (canalisations de transfert et aqueduc du Gouffre) ;
- le traitement avant la distribution (réservoirs de Chanzy et Neuville) ;
- le stockage et le transfert aux châteaux d'eau (réservoirs rue Chanzy et réservoirs Martin Eglise) ;
- la surveillance et l'entretien du réseau de distribution et des branchements, (recherche de fuites, réparations,...) ;
- le renouvellement du réseau de distribution et des branchements ;
- l'entretien et le renouvellement des équipements électromécaniques et hydrauliques ;
- le contrôle de la qualité bactériologique et physico-chimique sur l'ensemble du cheminement de l'eau ;
- le service au client : information, conseil, relevé compteur, facturation, devis... ;
- les actions de communication.

### **Etat détaillé des produits eau**

Le tableau ci-après, présente l'état détaillé par poste des produits eau ainsi que l'évolution de ces produits depuis 1998 en euro HT.

	1998	1999	2000	2001	Variation 2000/ 2001
Produits nets d'exploitation du délégataire	1 403 125	1 424 190	1 491 621	1 567 864	5%
Produits des travaux attribués à titre exclusif	36 955	53 139	35 635	35 829	1%
Produits accessoires	1 851	18 163		91 249	
Surtaxes collectivité	294 260	280 360	279 103	311 274	12%
redevance prélèvement (agence de l'Eau)	139 796	131 408	136 148	161 049	18%
Redevance de lutte contre la pollution (agence de l'eau)	1 120 308	1 116 000	1 371 691	1 336 717	-3%
Fonds national de développement des adductions d'eau	45 226	43 131	47 652	47 625	0%
total (en euros HT)	3 041 521	3 066 391	3 361 850	3 551 607	6%

## Prix du mètre cube d'eau potable non assaini

(prix du mètre cube d'eau potable facturé en euro H.T. (T.V.A. 5;5 %))

	1999	2000	2001	Variation 2000/2001
Avec abonnement	1.50	1.50	1.54	2.6 %
Hors abonnement	1.35	1.35	1.38	2.5 %

## Population - Abonnés

Le total des abonnés enregistrés au dernier jour de l'exercice s'élève à 11 581 abonnés (pour mémoire en 2000 : 11.076 abonnés, en 1999 : 10.783 abonnés et en 1998 10 459 abonnés). L'augmentation du nombre des abonnés est due notamment, à la mise en place d'un compteur particulier pour les locataires des immeubles SODINEUF.

## Bilan d'eau - Volume annuel produit

Le volume net produit par les stations s'élève à 4 726 764 m<sup>3</sup>. Les volumes distribués sur le réseau de DIEPPE sont de 4 390 177 m<sup>3</sup> et les volumes exportés dans les communes mitoyennes de 336 587 m<sup>3</sup> (communes de St Aubin, Rouxmesnil et Arques).

La différence entre le volume distribué et le volume consommé de 2 783 857 m<sup>3</sup> (rendement du réseau d'eau potable de 63 %) s'explique par des fuites sur le réseau. La recherche des fuites est donc une priorité pour permettre d'augmenter la fiabilité du réseau.

Des travaux importants sont programmés par la CFSP pour le renouvellement du siphon (passage sous l'Arques) en 2002 et le remplacement de la canalisation en diamètre Ø 800 mm acier en provenance de Martin - Eglise en 2003/2004 avec pour objectif d'atteindre un rendement de 75% sur 5 ans.

## Les Volumes consommés

	1999 (m <sup>3</sup> )	2000 (m <sup>3</sup> )	2001 (m <sup>3</sup> )	Evolution A/A- 1
Volume Consommé Clientèle Total	2 414 259	2 492 846	2 783 857	12,10 %

**Remarque :** Les plus « gros consommateurs industriels » sont :

SOC SAIPOL (anciennement DIEPPE OLEAGINEUX)	92 716 m <sup>3</sup> (+ 9%)
Centre Hospitalier de Dieppe	64 581 m <sup>3</sup> (-18%)
G.I.E. Graves de Mer (recyclage industriel des eaux de lavage)	42 245 m <sup>3</sup> (-10%)



## **La qualité de l'eau**

La fréquence des analyses du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par le décret du 3 janvier 1989. Les prélèvements du contrôle officiel sont faits par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (la DDASS).

Pour l'année 2001, cet organisme indique que l'eau de Dieppe est de très bonne qualité bactériologique et de bonne qualité chimique.

### **Les principaux travaux en 2001**

- Travaux financés par la ville

Les principaux travaux financés par la ville sont les suivants :

- l'extension du réseau Quai Duquesne (22 m. Diam.19/25),
- la poursuite des travaux de réhabilitation de l'aqueduc du gouffre sur 120 m par la société SADE,
- la modification de la porte de l'Aqueduc à Petit Appeville,
- le démarrage des travaux de réfection de l'étanchéité des deux cuves de l'usine des eaux de Chanzy.
- les divers travaux de mise en conformité des installations, conformément à la demande des services de la DDASS.

Certaines extensions de réseau ont été réalisées par d'autres maîtres d'ouvrage : Lotissement le Chant d'Oiseau (SNC), Rue Duquesne, chemin des Vertus (CIR Promotion), ZAC Dieppe Sud – voie diagonale (SEMAD).

- Travaux financés par la CFSP au titre du renouvellement

Dans le cadre de ses obligations contractuelles, la CFSP a pris en charge le remplacement de différents équipements électro-mécaniques à l'usine des eaux, aux forages de Martin Eglise et aux réservoirs de Neuville. Il a été également procédé au renouvellement de 500 m de conduite rues Vauquelin, Saint Rémy, Béthencourt, place Camille Saint-Saëns et l'Esplanade.

Par ailleurs, des recherches de fuites par corrélation acoustique ont été réalisées.

### **Programme des travaux 2002**

- suppression des regards mixtes rue Camille Coche (2ème tranche) ;
- viabilisation du lotissement des 25 logements des Bruyères ;
- déplacement d'une conduite de diamètre Ø 400 mm dans le cadre de l'extension de l'entreprise SEIM ;
- viabilisation de la Sente Jérusalem ;
- Cité des Quatre Vents Nord (3ème tranche – cinq logements) : création des branchements d'eau potable ;
- réservoir de Chanzy : rénovation de l'étanchéité des réservoirs Tranche conditionnelle au 1<sup>er</sup> semestre 2002 ;
- A plusieurs reprises des phénomènes de turbidité sont apparus à la source du Gouffre et ont nécessité l'alimentation de Dieppe par les forages de Martin Eglise. Une étude environnementale complémentaire pour rechercher les causes de la turbidité est en cours ;
- diagnostic plomb sur les branchements eau potable et les installations des bâtiments communaux.

## Insuffisances et recommandations

- Dans le cadre du plan Vigipirate, la pose de systèmes anti-intrusion et d'alarme sur les ouvrages sensibles devient nécessaire ;
- l'état de la canalisation d'Adduction d'Eau Potable provenant des réservoirs de Martin - Eglise Ø 800 mm se dégrade. Les travaux de renouvellement sur ce tronçon deviennent hautement prioritaires, au regard de la baisse du rendement de réseau ;
- la Ville compte environ 4.500 branchements de plomb qui devront être repris pour s'adapter à l'évolution des normes. Une étude programmée en 2002 précisera la nature des travaux à réaliser suivant la longueur des branchements concernés ;
- réservoir Vasarely : la reprise totale de l'étanchéité des deux cuves de 2000 m<sup>3</sup> chacune et la réhabilitation de la structure est à prévoir.

## SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

### Les missions du Fermier

La Compagnie Fermière de Services Publics assure, dans le cadre de son contrat d'affermage, les missions suivantes en matière d'assainissement :

- la collecte des eaux usées et des eaux pluviales ;
- le traitement des eaux usées et exploitation de la STEP ;
- l'analyse des effluents ;
- la surveillance et entretien des réseaux d'assainissement et de branchement (réparations, nettoyage,...) ;
- l'entretien des ouvrages ;
- l'entretien et réparations des avaloirs, regards de visite ;
- le remplacement des tampons défectueux ;
- le renouvellement des équipements électromécaniques et hydrauliques (poste de relèvement, station d'épuration, usine d'autocurage,...)
- l'évacuation et le traitement des sous-produits ;
- le service au client : information, conseil, facturation, devis,...
- les actions de communication.

### Etat détaillé des produits assainissement

Le tableau ci-après, présente l'état détaillé par poste des produits « assainissement » ainsi que l'évolution de ces produits depuis 1998.

	1998	1999	2000	2001	variation
Produits nets d'exploitation du délégataire	1 777 703	2 090 377	2 096 544	2 139 344	2%
Produits des travaux attribués à titre exclusif	34 236	14 991	19 057	24 418	28%
Surtaxes collectivité	562 794	579366,367	592 750	634 284	7%
total (en euros HT)	2 374 733	2 684 735	2 708 350	2 798 046	3%

## Prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini

	1999	2000	2001	%
Avec abonnement (Facture H.T. (T.V.A. 5,5 %))	1.17	1.21	1.24	2.9%
Hors abonnement (Facture H.T. (T.V.A. 5,5 %))	0.96	0.99	1.02	3.0%

## Volumes assainis

Le volume assaini est estimé pour 2001 à **2 030 828 m<sup>3</sup>**.

Assiette de la redevance par catégorie de clients (m<sup>3</sup>)

	1999	2000	2001	Evolution A/A-1
<b>Assiette totale</b>	<b>2 024 742</b>	<b>2 016 956</b>	<b>2 030 828</b>	<b>0,69 %</b>

L'assiette reste très stable par rapport à l'année 2000.

## Qualité de la dépollution des eaux usées

Les volumes arrivés à la station d'épuration s'élèvent pour l'année à 2 259 626 m<sup>3</sup>, soit un débit moyen journalier de 6 191 m<sup>3</sup>/j. En moyenne, l'usine a reçu, traité et rejeté les charges de pollution suivantes :

		Charge en entrée de station (kg/j)	Charge en sortie de station (kg/j)	Rendement
DCO	(Demande Chimique en Oxygène)	4 482	345	92%
DBO5	(Demande Biologique en oxygène)	1 479	22	99%
MES	(Matières en suspension)	1 948	80	96%
NTK	(Azote Kejdhal)	428	31	93%
Pt	(Phosphore total)	86	39	55%

Le nombre de bilans réalisés dans l'année a été de : 118

## Les principaux événements et travaux sur 2001

La certification ISO 9002, concernant notamment l'activité de collecte et de traitement des eaux usées a été renouvelée à l'exploitant, en novembre 2001. Cette certification atteste que les compétences et l'organisation pour une gestion optimale des services sont bien réunies.

Par ailleurs, la démarche ISO 14001, initialisée par la Ville et l'exploitant s'est poursuivie avec succès, puisque le système d'assainissement (station et réseau) de la Ville de Dieppe a été confirmé dans la certification ISO 14001 et dans l'Approbation Agence de l'Eau.

## - Principaux travaux financés par la collectivité

### A ) Réseau d'assainissement

- travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, avenue des Anglais ;
- diagnostic permanent ;
- travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, quartier St Rémy (2ème tranche) ;
- travaux d'assainissement eaux usées rue de Béthencourt ;
- création d'un réseau d'assainissement Voie diagonale sous maîtrise d'ouvrage SEMAD ;
- réfection du réseau d'eaux pluviale rue de la Barre (au droit de l'école de musique) ;
- modification des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales, chemin des Douaniers ;
- création d'un siphon sur réseau d'assainissement, ancienne route d'Envermeu ;
- reprise de six regards mixtes, rue du 74ème RI ;
- création de branchements d'assainissement Cité des 4 Vents (2ème tranche) ;
- création d'un réseau d'assainissement, Lotissement J. Mérault (sous maîtrise d'ouvrage privée).

### B ) Réseau d'eaux pluviales :

- Vallon du Mont Robin : Réalisation d'un brise charges pluviales ;
- Quartier de l'esplanade : Avenue des Anglais - renouvellement de la conduite détériorée ;
- Lotissement des Quatre vents Nord : création d'un réseau pluvial.

## - Principaux travaux financés par le fermier

Le fermier a assuré en 2001, différents travaux de renouvellement et de rénovation d'équipements électro-mécaniques (pompes, sondes, agitateur, centrifugeuses, surpresseur) à la station d'épuration, l'usine d'autocurage et aux postes de refoulement d'Etran, du Pollet et Entrepôt.

## **Programme des travaux 2002**

### - Réseau d'Eaux Usées

- poursuite du diagnostic permanent ;
- lotissement des Bruyères (25 logements) : travaux de viabilisation ;
- rue Camille Coche : suppression des regards mixtes – 2ème tranche ;
- réhabilitation du poste de refoulement de Bonne Nouvelle ;
- diagnostic des réseaux d'eaux usées et contrôle ;
- Cité des quatre vents nord: 3ème tranche – création de branchements d'eaux usées ;
- reconstruction du poste de refoulement de la ferme Hucher ;
- pose d'un débitmètre pour évaluer les rejets en milieu naturel sur le poste de refoulement d'Etran ;
- pose d'un débitmètre sur la conduite d'assainissement de l'UIOM.

- Réseau d'Eaux Pluviales

- raccordement de la rue George Sand à Puys ;
- Cité des quatre vents nord : 3ème tranche (5 logements) – réalisation d'un réseau EP ;
- instabilité de la falaise morte au droit du promontoire de Notre Dame de Bonsecours : renforcement des conduites à Neuville ;
- déviation du réseau d'eau pluviale impasse de l'alouette.

### **Insuffisances et recommandations**

- Réseau d'Eaux Usées

- programme pluriannuel de réhabilitation et de mise en séparatif du réseau à poursuivre ;
- poursuite des travaux de reprise des regards mixtes pour éviter des déversements non conformes dans le milieu naturel par le réseau pluvial. (475 regards mixtes sont à reprendre) ;
- traitement des boues : Le périmètre d'épandage ne peut pas être fiable en raison des difficultés rencontrées pour définir des conventions avec les agriculteurs. L'incinération des boues à la station d'incinération Emeraude de Rouen est programmée pour 2002 ;
- rue de l'Enseigne de Vaisseau Fleury : Mise en séparatif du réseau d'assainissement, poste de relèvement à créer ;
- réhabilitation du réseau d'assainissement « Gandillon » du centre ville ;
- poursuite du programme de mise en place des autorisations de rejets industriels ;
- raccordement de l'Usine d'Incinération sur le réseau de la zone industrielle ;
- engager une inspection télévisée des réseaux et un programme d'investigation sur les apports d'eaux pluviales ;
- Station d'épuration : instruction du dossier dans le cadre de la responsabilité décennale du constructeur concernant la réfection des chemins de roulement du clarificateur et l'affaissement des conduites d'air du surpresseur.

- Réseau d'Eaux Pluviales

- L'ensemble du réseau d'eaux pluviales réalisé en briques devra à court ou moyen terme subir des travaux de réhabilitation importants. Demande budgétaire : 2001. Dégradation avancée du réseau visitable quai Duquesne, rue Toustain et Grande Rue.
- La fréquence de plus en plus importante des événements pluvieux dépassant les pluies décennales couramment admises nécessite la mise en oeuvre, dans toutes les nouvelles opérations d'aménagement, de « techniques alternatives » en eaux pluviales, consistant à rejeter les plus faibles quantités possibles d'eau au réseau durant la pluie.

### **PRIX DE L'EAU**

Afin de pouvoir comparer l'évolution du prix de l'eau d'une année sur l'autre, ont été jointes deux factures d'eau pour les exercices 2000 et 2001.

Le tableau ci-après, présente l'évolution du prix du mètre cube d'eau potable depuis 1998.

	1998	1999	2000	2001	Ecart
Prix du m <sup>3</sup> (euros HT)	2.61	2.67	2.70	2.78	2.9%
Prix du m <sup>3</sup> (euros TTC)	2.76	2.82	2.85	2.93	2.8%

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du bilan d'activité 2001 produit par la CFSP pour la gestion des services de l'eau et de l'assainissement de la ville de Dieppe.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Déchetterie - bilan d'activité 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, rappelle que la ville de Dieppe a ouvert une déchetterie en juin 1992, dont la gestion a été confiée au groupement CFSP/INOR, aujourd'hui dénommé VALNOR-ONYX, dont le contrat vient à échéance en juin 2002.

Il est proposé au Conseil Municipal d'examiner le bilan d'exploitation de l'année 2001.

### I - Évolution des tonnages

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
6 212.39	6 520.87	6 368.27	4 977.88	6 557.42	7 589.60	7 119.34	7 083.85	7 486

Le tonnage reçu est d'environ 5.5 % supérieur à celui de 2000, se répartissant de la façon suivante pour les déchets les plus significatifs.

	Encombrants	Déchets verts	Ferraille	Incinérables
2000	787 t	2 888 t	333 t	685 t
2001	988 t	3 116 t	355 t	634 t
Variation en %	+ 27 %	+ 8%	+ 10 %	- 9%

### II - Fréquentation

	Nombre de passages
2000	9 898
2001	10 524
Variation en %	+ 6 %

L'augmentation du nombre de passages est surtout due aux camions de la ville de Dieppe (+ 54 %).



### III - Bilan financier

#### A - Bilan comparatif 2000 / 2001 en francs HT

	2000	2001
<b>DETAIL DES PRODUITS</b>		
DIEPPE FORFAIT	419 050.88	409 386.04
DIEPPE PROPORTIONNELLE	2 001 460.75	2 259 354.52
Total Dieppe	2 420 511.63	2 668 740.56
AUTRES CLIENTS	13 140.00	1 800.00
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 433 651.63</b>	<b>2 670 540.56</b>
<b>DETAILS DES CHARGES</b>		
Frais de personnel CPN	194 513.01	199 565.45
Frais sous-traités CPN	74 812.71	76 971.03
Frais sous-traités INOR	215 083.37	233 171.26
Evacuation CPN	1 500 802.43	1 827 547.37
Evacuation IPODEC	14 739.66	14 674.59
Redevance collectivités	60 236.23	54 994.81
Redevances communications	22 820.00	
Entretien site	20 387.88	
Dotations aux amortissements (terrassement + bungalow)	82 389.32	82 389.32
Fournitures de bureau		
Dotations aux amortissements (caissons + colonnes)	15 601.67	15 601.67
Taxe professionnelle	17 083.00	
Organic	4 723.40	6 653.88
<i>Total frais de structures</i>	<i>37 408.07</i>	<i>22 255.55</i>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 223 192.68</b>	<b>2 511 569.38</b>
<b>RESULTAT AVANT FRAIS GENERAUX ET IMPOTS</b>	<b>210 458.95</b>	<b>158 971.18</b>

#### B - Coût global pour la ville de Dieppe en 2001

Le coût global pour la ville de Dieppe en 2001 s'élève donc à 2 668 740,56 F HT - 54 994,81 F HT soit 2 613 746,79 F HT, soit 3 126 041,17 F TTC, soit une dépense de 90,23 F TTC par habitant (sur la base de 34 644 habitants indiqués dans le dernier recensement).

Le coût de la déchetterie à la tonne s'élève à 426,66 F TTC.

#### IV - Conclusion

Les passages et les tonnages apportés ont continué à augmenter en 2001, notamment pour les encombrants.

Pièce jointe : bilan financier de VALNOR-ONYX

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du bilan d'activité 2001 de la déchetterie.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Usine d'incinération des ordures ménagères - bilan d'activité 2001**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, expose que le bilan d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères de la Ville de Dieppe est scindé en deux parties - du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin et du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre - du fait de la passation d'un nouveau contrat à INOVA France au 1<sup>er</sup> juillet 2001.

## I - Caractéristiques d'exploitation de l'exercice 2001.

### A - Tonnage d'ordures ménagères et déchets industriels banals reçus en 2001.

Le tableau ci-après indique, pour chacune des périodes des contrats, les tonnages réceptionnés.

2001	Du 01/01 au 30/06	Du 01/07 au 31/12	TOTAL
Ordures ménagères Dieppe	9 334.75	9 770.40	19 105.15
Ordures ménagères Autres communes	261.60	289.30	550.90
DIB	5 275.85	5 420.95	10 696.80
<b>TOTAL EN TONNES</b>	<b>14 872.20</b>	<b>15 480.65</b>	<b>30 352.85</b>

Les ordures ménagères en provenance du district de Montville ne sont plus acheminées vers l'usine de Dieppe depuis le 30 novembre 2000.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2001, les tonnages de la commune de Martigny, rattachée au SIVOM d'Envermeu, ont été dirigés vers l'unité de compostage d'Auquemesnil.

Le tableau ci-après indique l'évolution des tonnages reçus sur le site depuis 8 ans.

Désignation	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Répart.
Ordures ménagères DIEPPE	18 156.400	17 950.500	17 866.350	17 915.700	18 161.450	18 502.500	18 873.500	19 105.150	63.15 %
Ordures ménagères Autres communes	667.150	658.600	653.400	708.350	715.150	666.700	712.200	550.900	1.8 %
District de Montville	7 132.600	7 928.950	8 113.100	8 368.500	7 602.800	7 817.850	6 993.200	0	0 %
DIB	3 237.800	3 982.650	3 937.950	3 422.350	5 909.400	6 556.750	5 204.650	10 696.800	35.05 %
<b>Total en tonnes</b>	<b>29 193.950</b>	<b>30 520.700</b>	<b>30 570.800</b>	<b>30 414.900</b>	<b>32 388.800</b>	<b>33 543.800</b>	<b>31 783.550</b>	<b>30 352.850</b>	<b>100 %</b>

## B - Tonnage du mâchefer évacué

Les mâchefers évacués sont dépendants de la qualité des déchets et des tonnages incinérés

Les tonnages produits se répartissent de la manière suivante :

2001	Du 01/01 au 30/06	Du 01/07 au 31/12	Total
Total en tonnes	4 497.70	4 570.95	9 068.65

Ce tonnage représente environ 300 kg ou 30 % de mâchefers par tonne d'ordures ménagères incinérées.

Ces mâchefers sont de catégorie V : à faible fraction liscivable.

## II - Bilan financier

Cf. Tableau ci-après.

## III - Conclusion

Les 34 644 habitants dernièrement recensés ont produit 19 105 tonnes d'ordures ménagères, soit environ 550 kg / habitant.

Le coût global d'exploitation de l'usine d'incinération d'ordures ménagères s'élève à 7 161 731 F TTC (TVA 19,60 %) - 1 091 744 €, représentant une dépense de 206,71 F TTC par habitant, pour un coût à la tonne de 313,41 F HT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du bilan d'activités 2001 de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Autorisation à Monsieur le Député Maire de mettre en œuvre la collecte sélective des emballages ménagers et des journaux - magazines sur le territoire de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

.../...

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, expose :

- Vu la loi n° 75633 du 15 juillet 1975 modifiée, relative à l'élimination des déchets,
- Vu la loi du 13 juillet 1992, relative à la valorisation des emballages ménagers,

Il est proposé de mettre en œuvre la collecte sélective des emballages ménagers et des journaux - magazines sur le territoire de la ville de Dieppe.

Une étude de faisabilité portant sur la mise en œuvre et le développement de la collecte sélective a été demandée à un cabinet spécialisé. L'analyse est consignée dans le rapport annexé.

Au vu de l'étude réalisée par le cabinet, il est proposé au Conseil Municipal :

1°) de mettre en œuvre la collecte sélective des emballages ménagers et des journaux - magazines sur le territoire de la ville de Dieppe ;

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à réaliser toutes les consultations, à passer tous les appels d'offre et à signer tous les bons de commande et contrats de prestations nécessaires à cette mise en œuvre (équipement, aménagement, collecte, tri, communication) ;

3°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à réaliser toutes les demandes de subventions pour le financement des équipements et des aménagements (Adème, Conseil Général, Conseil Régional, ...) ;

4°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer le Contrat de Valorisation des déchets d'Emballages Ménagers, présenté par Adelphe à la ville de Dieppe, notamment pour bénéficier des soutiens au fonctionnement de la collecte sélective ;

5°) d'imputer les dépenses sur les budgets d'investissement 2003 et ultérieurs, dans la limite des budgets qui seront votés à cet effet.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Salle polyvalente de quartier Paul Eluard - Travaux de réfection  
intérieure - avenant n°1 au lot n°4 menuiserie - cloisons - doublages -  
plafonds - entreprise Damerval**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2001, le conseil municipal a approuvé le D.C.E. pour les travaux de réfection intérieure de la salle polyvalente de quartier Paul Eluard.

Le marché du lot menuiseries – cloisons – doublages – plafonds a été confié à l'entreprise DAMERVAL pour un montant T.T.C. de 124 495,05 €

A l'issue de l'examen du projet par les sapeurs pompiers, ceux-ci ont exigé dans cette 1<sup>ère</sup> tranche de faire un plafond coupe feu dans le local technique au-dessus de l'entrée, alors que cette réalisation était programmée dans la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux.

Il a été également demandé en supplément une porte de passage dans la cloison intérieure, ceci pour faciliter l'évacuation des personnes en cas de nécessité.

Pour cela, un devis de travaux est établi par l'entreprise DAMERVAL pour un montant T.T.C de 3 386,19 €; ce qui représente une augmentation d'environ 2,7 % du montant initial.

Il est donc proposé :

1°) de valider les termes du présent rapport,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise DAMERVAL pour un montant de 3 386,19 €

3°) d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget fonction 020 – article 2313 – programme 14011 – service 3433.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Mise en conformité réglementaire des boues issues de la station  
d'épuration de Dieppe - Avenant n°11 avec la société CFSP**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, expose que la ville de Dieppe dispose, pour l'assainissement de ses eaux usées, d'une station d'épuration mise en service en 1996 dimensionnée pour traiter la production de 70 000 équivalents-habitants .

La station génère chaque année, une production de boues d'environ 4 500 tonnes brutes/an à une moyenne de 29% de matière sèche.

En 2000, 12 sites de stockage ont pu être approvisionnés pour une quantité de 1400 T (soit 31% des tonnages enlevés).

Le solde, soit 3 100 T a été livré sur la plate-forme aménagée de CANEHAN (377 T) et sur le stockage de BELMESNIL ( 2 784 T) pour un coût annuel de location à la charge de la ville de 24 000 €.

Pris en application de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, le décret relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées publié au Journal officiel du 10 décembre 1997 renforce la réglementation existante. Les boues sont désormais qualifiées de déchets : les producteurs deviennent responsables de leur élimination qu'ils doivent prévoir, organiser et surveiller. Ce décret fixe les conditions contraignantes d'utilisation des boues permettant de garantir l'innocuité des épandages.

L'arrêté du 8 janvier 1998 impose une demande d'autorisation d'épandage pour toute production supérieure à 40 t d'azote/an (les flux des boues de la station de Dieppe sont de l'ordre de 55t/an).

A ce jour, plus de 40 agriculteurs du pays de Caux ont été contactés sans qu'aucun périmètre d'épandage ne puisse être constitué. La pression de certains syndicats agricoles et de propriétaires fonciers empêche la constitution d'un dossier de demande d'autorisation.

Par ailleurs, il convient de trouver des terrains présentant les caractéristiques nécessaires pour regrouper des périmètres d'épandage satisfaisant en évitant les sols particulièrement sensibles au tassement ainsi qu'à l'érosion ou en communication directe avec la nappe phréatique (bétoires marnières).

En février 1999, la Mission Inter Service de l'Eau (MISE) informait la ville que le délai de 15 mois accordé pour déposer le dossier relatif à l'élimination des boues issues du système de traitement était écoulé.

En 2001, la Préfecture refusait notre demande de renouvellement d'autorisation de rejet des eaux de la station d'épuration en raison notamment, de l'absence de mise en conformité de la filière de traitement des boues.

Les efforts communs entrepris par la ville de Dieppe et la Compagnie Fermière de Services Publics ont permis d'obtenir en 2000 la certification ISO14001 du système d'assainissement de DIEPPE. Cette « démarche Qualité » renouvelée en 2001 et 2002, garantit une exploitation du réseau d'assainissement conforme aux réglementations en vigueur et induit le versement par l'agence de l'eau de primes (prime d'épuration et prime d'Aide à la Qualité d'Exploitation) pour un montant de 420 000 €(2,8 MF).

Le maintien de cette certification en 2003, suppose de procéder dans les meilleurs délais aux mises en conformité suivantes :

1. la mise en œuvre d'une filière pérenne de traitement des boues et des sables issus de la station d'épuration ;
2. la réduction du nombre d'installations privées non conformes (rejets d'eaux pluviales dans l'assainissement ou inversement)

La présente note a pour objet de présenter une démarche de mise en conformité réglementaire de la filière boues ainsi que les documents contractuels nécessaires à sa mise en œuvre (avenant n°11 au contrat d'affermage et protocole de réception des boues à la station émeraude).

## **1 - AVENANT N°11 AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU 4 DECEMBRE 1991**

L'avenant n°11 au contrat d'affermage du 4 décembre 1991 a pour objet de définir, entre la ville de Dieppe et la Compagnie Fermière de Services Publics, les conditions techniques, administratives et financières de l'élimination des boues et des sables issus de la station d'épuration ainsi que le contrôle des rejets des installations intérieures.

### **1.1 Incinération des boues à la station Emeraude**

Les boues produites par la station d'épuration de DIEPPE seront éliminées par incinération à l'usine d'épuration EMERAUDE de la Communauté d'agglomération de Rouen (CAR) en l'attente de la construction d'un nouveau four à l'UIOM de DIEPPE capable de brûler ces produits à forte teneur en eau.

Le fermier assure à sa charge les prestations suivantes :

- l'épaississement et le stockage des boues non chaulées dans des bennes de 10 m<sup>3</sup> transportables par attelage routier ;
- le transport et le dépotage de ces bennes dans l'ouvrage désigné par l'exploitant de la station d'épuration EMERAUDE de Rouen ;
- le paiement des frais d'incinération des boues à l'exploitant de la station EMERAUDE ;
- l'information de l'exploitant de la station EMERAUDE de toute modification concernant la qualité des boues évacuées.

La collectivité prend à sa charge les coûts d'incinération des boues. Elle remboursera au fermier le coût de l'incinération des boues à la station Emeraude sur présentation de mémoires semestriels. Les conditions techniques et financières d'incinération des boues sont définies par un protocole entre le fermier (CFSP) et OTV l'exploitant de la station Emeraude (voir chapitre 3).

La collectivité s'engage à construire une plate-forme de transfert des bennes comportant un réseau de récupération des écoulements permettant de les retraiter au sein de la station. Cette plate-forme sera financée par les aides obtenues auprès des co-financeurs (Agence de l'eau, Conseil général) ; le fermier s'engageant à assurer le financement complémentaire.

### **1.2 Elimination des sables**

La filière actuelle d'élimination des sables consiste en un stockage en décharge sans aucun traitement préalable.

En prévision de la législation interdisant au 1er juillet 2002 les décharges de classe 2, le fermier assure à sa charge l'évacuation des sables vers un centre de traitement agréé ainsi que le coût de nettoyage et de classification.

### **1.3      Contrôle des installations privées**

La démarche vise à permettre le contrôle de la conformité des raccordements privés sur les réseaux d'assainissement et d'eau pluviale de la ville.

Tout vendeur de bien immobilier pourra, sur simple demande, obtenir auprès de la CFSP le contrôle de conformité de raccordement des installations privées.

En cas de non-conformité de l'installation, le vendeur devra procéder aux travaux nécessaires dans un délai de 6 mois.

A l'issue de ce délai, le fermier procédera à une nouvelle visite de contrôle afin de vérifier les installations et délivrer le certificat de conformité.

Au titre du contrôle de conformité, le fermier percevra auprès des propriétaires un montant de 107 € HT pour la première visite et 54 € HT pour chaque visite éventuelle supplémentaire.

La collectivité s'engage à assurer une large diffusion auprès des organismes de vente des dispositions de contrôle à réaliser lors des ventes de propriétés.

## **2 - PROTOCOLE DE RECEPTION DES BOUES EXTERIEURES A LA STATION D'EPURATION EMERAUDE**

La Communauté d'agglomération rouennaise (CAR) a confié à la société OTV l'exploitation de la station d'épuration Emeraude située à Petit-Quevilly par contrat en date du 15 décembre 1997, dont l'échéance est fixée au 14 décembre 2006.

Le protocole a pour objet de décrire les conditions de réception et de traitement des boues provenant de la station d'épuration de DIEPPE sur la station d'épuration EMERAUDE entre la Compagnie Fermière de Services Publics (CFSP) et OTV.

Le protocole prend effet à partir du 1 juillet 2002 et vient à échéance le 14 décembre 2006.

La rémunération versée à l'exploitant est de 228,67 €HT par tonne de matières sèches.

La Communauté d'agglomération de Rouen prévoit la possibilité d'interrompre sans préavis pour une durée de quatre semaines la réception des boues en cas d'incident sur le four. Les solutions alternatives seraient alors de stopper les évacuations des produits en augmentant la concentration des bassins d'aération puis de les transporter après chaulage vers un centre d'enfouissement agréé.

### **3. INCIDENCE FINANCIERE**

La mise en place de cette nouvelle filière de traitement des boues par incinération sera sans incidence financière sur le prix de l'eau pour les usagers.

La collectivité prend à sa charge l'incinération des boues pour un montant annuel d'environ 254 000 €TTC (soit 1 700 000 F) sur la base d'une production estimée de matières sèches de 926 T/an (le transport est pris en charge par la CFSP – voir chapitre 1).

Cette nouvelle dépense est partiellement compensée par la suppression des coûts de location de la plateforme de Belmesnil (soit 24 000 euros/an).

On peut considérer qu'elle l'est également partiellement par l'augmentation de la recette provenant de la prime (AQUEX) versée par l'Agence de l'eau. Cette prime s'établira, cette année, à 274 000 €

Il faut indiquer que si la collectivité ne se met pas aux normes (tel que défini plus haut), cette prime ne lui sera plus accordée.

De fait, la collectivité connaît une dépense supplémentaire qui a été portée au budget.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1°) d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°11 au Contrat d'Affermage n°91.0197 du 4 décembre 1991 ;

2°) d'approuver le protocole de réception des boues extérieures entre le fermier CFSP et OTV l'exploitant de la station Emeraude.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Incinération des ordures ménagères de la Communauté de communes  
de Fécamp à l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, expose qu'à la suite d'une défaillance de son exploitant chargé de l'élimination des déchets de Fécamp, la Communauté de Communes de Fécamp a sollicité de la Ville de Dieppe l'autorisation d'incinérer provisoirement ses déchets dans l'usine d'incinération des ordures ménagères de Dieppe.

Devant l'urgence et en attendant que la Communauté de Communes de Fécamp procède à un appel d'offres, l'autorisation a été accordée, à compter du 6 juin 2002, pour une période d'un mois éventuellement renouvelable une fois et ce, aux conditions de 75,89 € TTC la tonne.

La limite d'incinération a été fixée à 20 tonnes/jour maximum.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer la convention à intervenir avec la Communauté de Communes de Fécamp.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Incinération des ordures ménagères à l'UIOM et utilisation de la déchetterie - conventions communes de l'agglomération**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Monique COTIGNY, Adjointe au Maire, expose que le traité pour la concession de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) passé entre la Ville de Dieppe et les sociétés Inor et Thermal le 3 juillet 1970 avait prévu l'incinération dans l'usine de Dieppe des ordures ménagères en provenance des collectes effectuées par les communes de l'agglomération ayant passé une convention avec la Ville de Dieppe.

Ces conventions sont arrivées à expiration le 31 décembre 2001. Il convient donc de procéder au renouvellement des conventions avec les communes concernées par cette utilisation et en tenant compte des nouvelles conditions financières du contrat d'exploitation de l'UIOM signé le 1<sup>er</sup> août 2001 avec la société INOVA France.

Les communes continuant à incinérer leurs ordures ménagères à l'usine de Dieppe et à utiliser la déchetterie sont les suivantes :

- |                          |   |  |
|--------------------------|---|--|
| ⇒ Anneville sur Scie     | } | <i>ces 6 communes sont regroupées dans la<br/>communauté de communes Varenne et Scie</i> |
| ⇒ Bois Robert            |   |  |
| ⇒ La Chapelle du Bourgay |   |  |
| ⇒ Crosville sur Scie     |   |  |
| ⇒ Manéhouville           |   |  |
| ⇒ Notre Dame du Parc     |   |  |
| ⇒ Cropus                 |   |  |

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer les différentes conventions à intervenir afin de fixer les prestations dues par la Ville ainsi que les frais incombant aux communes pour l'exécution de ces prestations.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Déplacement canalisation refoulement eau potable**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, expose que l'entreprise SEIM située sur la zone Eurochannel à Neuville lès Dieppe s'est engagée dans un projet d'extension de ses bâtiments actuels afin d'accueillir une activité de stockage et de découpe de pièces métalliques.

La Compagnie Fermière de Services Publics a informé l'architecte par lettre du 18 septembre 2001 qu'une canalisation de refoulement d'eau potable d'un diamètre  $\varnothing$  400 mm était située sous le projet d'extension.

Des travaux sont donc programmés au budget 2002 par la ville de Dieppe afin de déplacer la conduite existante entre le bâtiment actuel et le projet d'extension.

Avant tout commencement des travaux, une convention de servitude doit être signée entre le futur propriétaire, Monsieur PIMONT (acquisition en cours), et la ville afin de définir précisément les conditions d'intervention et d'exploitation de la conduite.

Cette convention de servitude ne sera effective que si la vente du terrain à Monsieur PIMONT se réalise.

En conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Député Maire de Dieppe à signer la convention de servitude

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cession de logements S.A HLM du Val de Somme/Office Public  
d'Aménagement et de Construction de la Seine Maritime  
Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la société anonyme du Val de Somme a l'intention de céder à l'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) de Seine Maritime, 75 logements situés rue Gracchus Babeuf, rue de l'Escarpe et rue Jean Baptiste d'Armonville (quartier du Val Druel).

Conformément aux dispositions de l'article 443-7 du code de la construction et de l'habitation, la commune d'implantation doit être consultée pour tout projet de cession.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner un avis favorable à cette transaction.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Cession d'un terrain sis 17 rue des Fontaines à Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la ville de Dieppe est propriétaire d'un immeuble cadastré section BP n° 30, d'une superficie de 307m<sup>2</sup>, sis 17 rue des Fontaines, encombré d'une maison à l'état de ruines.

L'immeuble voisin, situé au 17 bis, vient d'être acquis par Mme GAMBART qui a donné son accord pour acquérir le terrain appartenant à la ville, afin de constituer un ensemble immobilier et y réaliser un aménagement cohérent, lequel ne pouvant que valoriser sa propriété.

Toutefois, la vente de ce terrain doit être assortie des conditions suivantes :

- la maison à l'état de ruines devra être démolie ainsi que le bâtiment sur rue qui gêne l'accès au fond de cour,

- la seconde condition étant liée à la première par le fait que la ville de Dieppe étant propriétaire d'un grand terrain situé au-dessus, dit « la cavée sans bornes », n'ayant pas d'autre accès possible que le terrain cédé en cause, il sera nécessaire de créer une servitude de passage discontinue afin de permettre l'accès des services et des véhicules de la ville de Dieppe à ladite cavée pour des besoins en matière d'entretien.

Une proposition d'un montant de 9 146,94 € (60 000 F), conforme à l'estimation des Domaines, a reçu l'agrément de l'acquéreur.

Il est demandé au conseil municipal :

1°) d'approuver la cession de ce terrain d'une superficie de 307 m<sup>2</sup>, au prix de 9 146,94 € (60 000 F), au profit de Mme GAMBARD,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire, à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire, par-devant maître LE LONG, et le notaire de l'acquéreur.

Les frais et honoraires seront à la charge de l'acquéreur.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**



**Ecole nationale de musique et de danse de Dieppe  
Tarifs année scolaire 2002/2003**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Frédérique LOOS, Adjointe au Maire, invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs qui seront applicables aux élèves dieppois et neuvillais inscrits à l'école nationale de musique et de danse de Dieppe, au titre de l'année scolaire 2002 /2003. Il est rappelé que l'an dernier, les tarifs n'avaient quasiment pas été augmentés (entre + 0,07 à + 0,99 %).

I / tarifs « musique »

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter comme suit les tarifs 2002 /2003 :

	Proposition Tarifs 2002 / 2003
<b><u>Montants annuels</u></b>	
<b>Tarifs enfants :</b>	
- Cours Collectifs (éveil)	<b>75 €</b>
- cours collectifs malentendants (cours bi-mensuels)	<b>47 €</b>
- Cours Collectifs + 1 instrument	<b>110 €</b>
- Cours collectifs + 2 instruments	<b>149 €</b>
<b><u>Horaires aménagés primaires</u></b>	<b>Gratuit</b>
<b><u>Horaires aménagés secondaires</u></b> (1 instrument + cours collectif)	<b>109 €</b>
<b><u>Montants annuels</u></b>	
<b><u>Tarifs adultes</u></b>	
Cours collectifs	<b>110 €</b>
Cours collectifs + 1 instrument	<b>148 €</b>
Cours collectifs + 2 instruments	<b>245 €</b>

II / tarifs « danse » :

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir, pour l'année scolaire 2002 / 2003, les tarifs au même niveau que l'an dernier, à savoir :

	<b>Propositions tarifs</b> 2002 /2003
Enfants et adultes	
Montants annuels	
- Eveil et initiation (1 heure hebdomadaire)	<b>97 €</b>
- Observation et orientation (2 heures hebdomadaires)	<b>193 €</b>
- Atelier (3 à 4 heures hebdomadaires)	<b>246 €</b>
- Coursus (4 à 6 heures hebdomadaires)	<b>325 €</b>

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les tarifs ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Académie de musique ancienne - mise à disposition de locaux scolaires -  
convention tripartite lycée Jehan Ango / Sydempad / Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 34*

*Nombre de votants : 39*

**LE VINGT SIX JUIN DEUX MILLE DEUX**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, Mme GALLAIS, Mme SANNIER, Mme BELLENGER, M. VERGNORY, M. BLONDEL, M. MARTIN, Mme LOOS, Mme COTIGNY, Adjoint, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme TESTELIN, M. LEMASSON, M. MARTINE, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, M. CARON, Mme LETEURTRE, Mme LEVISTRE BREARD, Mme BOUDOUR, M. ANCELOT, M. BAZIN, M. WILKINSON, M. JACQUELINE, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, M. COIGNET et Mme HUREL, Conseillers Municipaux.

**Absents et excusés** : Mme SAINT-PAUL, Mme HUCHET, Mme OUVRY, M. DIETSCH, M. PARIS.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SAINT-PAUL à M. WILKINSON, Mme HUCHET à Mme LEVISTRE-BREARD, Mme OUVRY à Mme TESTELIN, M. DIETSCH à M. BAZIN et M. PARIS à M. BEAUFILS.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Frédérique LOOS, Adjointe au Maire, expose que le SYndicat pour le DEveloppement Musical en PAys Dieppois (SYDEMPAD) organise du 11 au 25 août 2002 des stages de musique ancienne pour enfants et adolescents dans les locaux du Lycée Jehan Ango.

La convention tripartite proposée a pour objet de déterminer très précisément les conditions d'utilisation des lieux, les droits et obligations de l'organisateur ainsi que la contribution financière à verser par le Sydempad.

La Ville de Dieppe, en tant que commune d'implantation de cet établissement scolaire, doit ratifier cette convention.

Il est précisé que la commune est essentiellement concernée par les dispositions relatives à la sécurité. En effet, cette convention prévoit notamment, en son titre 1<sup>er</sup>, l'intervention d'une visite préalablement à l'utilisation des locaux, en présence du représentant de la commune, du chef d'établissement et de l'organisateur, afin de constater l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction et prendre connaissance des itinéraires d'évacuation.

Il est donc proposé au conseil municipal :

1°) d'approuver cette convention tripartite réglant les conditions d'utilisation des locaux du lycée Jehan Ango par le Sydempad,

2°) d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer ce document.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 26 juin 2002**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

